

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RODEREN
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 13 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe KIPPELEN, Maire.

Date de la convocation : 02 juillet 2019	<u>Présents : Mmes et MM.</u> Maurice WINTERHOLER, Eric SOENEN, Béatrice TESTUD Jocelyne SOURD, Marc WILLEMANN,	Marie-Thérèse WELKER à partir de 21h30, Nadia REINOLD, Emmanuelle RUFF, Nicole SELLITTO
Date d'affichage : 02 juillet 2019		
Nombre de membres : 15		
En exercice : 13		
Nombre de présents : 10	<u>Excusé(s) :</u> M. Hubert SCHNEBELEN, Mme Sandra COLOMBO, Mme M-Thérèse WELKER, M. Rémi TSCHIRHART,	<u>Procuration(s) :</u> Mme Nicole SELLITTO, M. Eric SOENEN, Mme Emmanuelle RUFF, M. Christophe KIPPELEN.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2019.
2. Finances :
 - Réalisation d'un emprunt.
 - Autorisation de mandater des dépenses d'investissement 2020.
 - Décisions modificatives.
 - Recensement de la population 2020.
 - Ancien mobilier scolaire : tarifs de vente.
3. CCTC :
 - Rapport d'activité 2018.
 - Groupement de commandes pour le dépistage du radon.
4. Institution de la Journée de solidarité.
5. Agence postale communale.
6. Eclairage public : extinction nocturne.
7. Divers.
8. Médaille d'honneur et de reconnaissance communale et citoyens d'honneurs (huis clos).

M. Christophe KIPPELEN salue les conseillers municipaux présents.

Sur proposition du Maire, Mme Marielle GUEDES est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Point N° 1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JUILLET 2019

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 FINANCES

DEL20191113_001 RÉALISATION D'UN EMPRUNT DE 100 000 €

Monsieur le Maire rappelle les besoins de financement de la commune pour les travaux d'accessibilité et de voirie, inscrits au budget, ainsi que l'acquisition du bien situé au 78 rue de Rammersmatt sur décision du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2019.

Le recours à l'emprunt avait été adopté lors du vote du Budget Primitif 2019 par le Conseil Municipal.

Les organismes suivants ont été consultés pour un emprunt de 100 000 € à long terme :

- le Crédit Mutuel, la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole n'a pas fait d'offre. Après réception et analyse des offres, Monsieur le Maire propose de souscrire l'emprunt auprès de la Caisse d'Épargne qui présentait la meilleure offre.

Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

Caractéristiques	Caisse d'Épargne	Crédit Mutuel
Montant du prêt	100 000 €	100 000 €
Durée totale du prêt	15 ans	15 ans
Echéances	Trimestrielles	Trimestrielles
Taux fixe	0,96 %	1,13 %
Frais de dossier	200 €	150 €

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 1 abstention,

- **décide de souscrire l'emprunt à long terme de 100 000 € sur 15 ans au taux fixe de 0,96 % tel que défini ci-dessus, auprès de la Caisse d'Épargne ;**
- **autorise Monsieur le Maire à prendre et à signer tout acte afférent à la présente décision.**

DEL20191113_002 Autorisation de mandater des dépenses d'investissement 2020

Monsieur le Maire explique qu'en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour permettre de prendre en charge les dépenses d'investissement en 2020, le Conseil Municipal peut autoriser le maire à mandater, pour l'ensemble des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses prévues sont les suivantes :

Chapitre 21

C/2128	Aménagement de terrains	16 000 euros
C/2131	Bâtiments publics	19 000 euros
C/2151	Voirie	5 000 euros
C/2156	Matériel et outillage incendie	3 000 euros

Vu l'article L 1612-1 du CGCT ;

**Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, 12 voix pour et 1 abstention,
autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite
des crédits ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2020.**

DEL20191113_003 DECISIONS MODIFICATIVES

Pour mémoire, il faut rappeler que les frais d'études précédant la décision de procéder à des travaux, ainsi que les frais d'insertion d'annonce, sont imputés aux comptes 2031 "frais d'études" et 2033 "frais d'insertion" de la section Investissement du budget. Ces frais d'études ou d'insertion enregistrés au compte 2031 ou 2033 doivent être virés soit aux comptes 21 ou 23 correspondant lors du lancement des travaux, par opération d'ordre budgétaire au chapitre 041.

Les montants concernés par cette opération sont à comptabiliser sur la gestion 2019 :

Article	Objet	Valeur €
2031	Acpte 3 Enfouissement des réseaux secs et aménagement voirie Kattenbach	390,00
2031	Etude sécuritaire rue Rammersmatt	850,58
2031	Etude sécurité Rte Guewenheim	7 145,40
2031	Etude accessibilité ERP Acpt 01	3 854,00
2031	Honoraires ERP Acpte 2	3 188,20
2031	Etudes RD341 aménagements	3 391,20
2031	Diagnostics EE	905,24
2031	Etude sécuritaire RD34 Honoraire 1	2 079,00
2031	Solde Honoraire rue Kattenbech	195,00
2031	Etudes rue Rammersmatt-Sécuritaire	2 340,00
2031	Etudes sols RD341	3 228,00
2031	Etude Aménagement RD341	1 155,60
2031	Etude sol rue rammersmatt	1 608,00
2031	Honoraires ERP Acpt 3	3 564,00
2031	Acompte n°2 Aménagements sécuritaires RD34.1	1 980,00
2031	Aménagement de sécurité RD34-1 Bornage	491,40
2033	Annonce légale Travaux route de Guewenheim RD 34	484,85

Il s'agit par conséquent d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 041 du budget 2019 en recettes et en dépenses d'investissement pour les montants ci-dessus. Cette opération est équilibrée budgétairement.

Après avoir entendu les explications du maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 1 abstention,

- **décide de modifier le budget 2019 de la commune et d'inscrire les crédits nécessaires au transfert des immobilisations des biens désignés dans le tableau ci-dessus au chapitre 041 en recettes et en dépenses :**
 - **en section d'investissement recettes : au chapitre 041 - 2031 et 2033 pour le montant des immobilisations à transférer au compte 21 et 23,**
 - **en section d'investissement dépenses : au chapitre 041 – 21.. et 23.. pour le montant des immobilisations à transférer au compte 21 et 23.**

DEL20191113_004 RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2020

M. Maurice WINTERHOLER rappelle le recensement de la population qui s'effectuera du 16 janvier au 15 février 2020. Il propose la nomination de 2 agents recenseurs en l'occurrence Mesdames Josette PATEZ et Delphine THUET, candidates à ces postes.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-21 et L 2123 18;

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment son titre V ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

Après avoir délibéré, décide à 12 voix pour et 1 abstention,

- **de charger le maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser ;**
- **de créer 1 emploi de contractuel à temps non complet, pour la période allant du 16 janvier au 15 février 2020, en application de l'article 3 de la loi n°84-53 précitée, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité ;**
- **de désigner M. Maurice WINTERHOLER, Adjoint au Maire, coordonnateur d'enquête, chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement ;**
- **de baser la rémunération des agents recenseurs sur les éléments suivants :**
 - 1,20 € par formulaire « bulletin individuel » rempli*
 - 0,58 € par formulaire « feuille de logement » rempli*
 - 0,58 € par dossier d'adresse collective rempli*
 - 6,00 € par formulaire « bordereau de district » rempli*
 - 23,00 € par séance de formation*
 - 23,00 € pour le repérage du district*

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2020 - chapitre 012 "Charges de personnel et frais assimilés".

- **de fixer la rémunération de l'agent coordonnateur comme suit :**
 - le coordonnateur bénéficiera du remboursement de ses frais de mission en application de l'article L 2123-18 du CGCT.**
- **d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte afférent à la présente décision.**

DEL20191113_005 ANCIEN MOBILIER SCOLAIRE : tarifs de vente

La commune possède encore un certain nombre de tables et de chaises d'écolier. Suite à une demande de parents d'élèves, le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente ce mobilier au profit des écoles de Roderen au prix de vente de :

- une table simple et une chaise : 10 €
- une table double et deux chaises : 20 €
- le prix du mobilier dépareillé est divisé par 2

En accord avec le trésorier, une régie temporaire de recettes sera constituée pour cette vente.

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 1 abstention,

- **fixe comme suit le prix de vente de l'ancien mobilier scolaire :**
 - une table simple et une chaise : 10 €
 - une table double et deux chaises : 20 €
 - le prix du mobilier dépareillé est divisé par 2
- **nomme Madame Marielle GUEDES, secrétaire de mairie, régisseur temporaire.**

Une régie temporaire de recettes sera constituée pour cette vente, en accord avec le trésorier.

Point N°3 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THANN-CERNAY

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes. Celui-ci est consultable sur le site de la commune www.roderen.fr ou sur le site de la CCTC www.cc-thann-cernay.fr.

DEL20191113_006 Groupement de commandes pour un marché de dépistage du radon

Monsieur Christophe KIPPELEN présente le rapport :

Depuis le 1^{er} juillet 2018, la réglementation renforce la gestion du risque d'exposition au RADON (gaz radioactif naturel présent dans les massifs vosgiens). Notre territoire a été identifié comme zone à risque.

La Communauté de Communes de Thann-Cernay souhaite mettre en place un dépistage du radon dans certains de ses établissements, notamment ceux où il a été rendu obligatoire.

Il consiste en l'identification des points pertinents de mesures au rez-de-chaussée du bâtiment, puis à la pose d'un enregistreur pendant dix semaines.

La mesure du radon s'effectue impérativement entre le 15 septembre et le 30 avril.

Dans un objectif de mutualisation et d'économies d'échelle, la Communauté de Communes de Thann-Cernay a proposé aux Communes membres d'adhérer au projet, dans le cadre d'un groupement de commandes, conformément aux articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique, en vue de lancer une consultation commune pour un marché de dépistage du radon.

La Communauté de Communes sera la collectivité coordinatrice du groupement.

A cet effet, elle devra notamment :

- rédiger le dossier de consultation des entreprises,
- organiser la procédure de mise en concurrence des entreprises,
- analyser les offres reçues,
- attribuer, signer et notifier le marché issu de cette procédure.

Chaque collectivité membre du groupement de commande s'assurera de la bonne exécution de la prestation qui la concerne et la règlera directement au prestataire.

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 1 abstention,

- **approuve l'adhésion de la Commune au groupement de commande décrit ci-dessus,**
- **donne son accord sur le choix de la Communauté de Communes de Thann-Cernay en qualité de collectivité coordinatrice du groupement,**
- **charge Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté de Communes de Thann-Cernay,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout avenant éventuel à cette convention ainsi que tout document afférent à cette affaire.**

Point N°4 DEL20191311_007 Institution de la Journée de Solidarité

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 6 de la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 modifiée, une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents titulaire et non titulaire et d'une contribution de 0,3 % versée par l'employeur à la Caisse de solidarité pour l'autonomie.

Dans la Fonction Publique Territoriale, cette journée est fixée par délibération, après avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin modifiée,

Considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire n° JS 2019.1 en date du 24 octobre 2019,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **fixe les modalités d'application de la journée de solidarité suivantes :**
 - **pour les agents à temps complet, 7 heures supplémentaires effectuées soit en travaillant 1 jour supplémentaire, soit en fractionnant 7 heures dans l'année.**
 - **pour les agents à temps non complet, travailler un jour supplémentaire au prorata du temps de travail afférent au poste. Ces heures devront être effectuées lors de journée normalement travaillée et dans le cadre des garanties minimales.**
- **dit qu'elles prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2020 et seront applicables aux fonctionnaires et stagiaires, ainsi qu'aux non titulaires.**

La délibération est adoptée à 12 voix pour et 1 abstention.

Point N°5 DEL20191113_008 AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le Maire explique que Madame MALNORY Mélanie a accepté une proposition d'embauche pour un poste à temps complet et ne pouvant cumuler les deux emplois a donné sa démission au poste de gérante du bureau de poste communal de Roderen. Une annonce a été diffusée sur le site du Centre de Gestion et distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune.

Mme ZIMMERMANN Valérie, gérante de l'épicerie « Au bonheur de Val » a exprimé le souhait de prendre la gérance du Relais Postal.

Il convient de prendre une décision quant à l'avenir du bureau postal communal :

- conserver l'agence postale au sein de la Mairie et recruter un nouvel agent,
- transformer l'agence postale en relais postal et le transférer à l'épicerie du village.

Dans l'éventualité de choisir cette option, les plages horaires d'ouvertures correspondraient aux horaires d'ouvertures du magasin et donc augmenteraient de façon importante, pour les habitants, les possibilités d'accès aux services postaux. Ce transfert permet également de conforter et donc de pérenniser ce commerce local.

M. DALL, responsable des agences postales de la région a précisé que le bureau de poste peut revenir à tout moment communal.

Au vu des éléments apportés par le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 12 voix pour et 1 abstention,

- **d'accepter la proposition de Mme ZIMMERMANN Valérie et de transférer le bureau de poste au sein de son commerce « Au bonheur de Val »,**

- **d'autoriser le Maire à mettre fin à la convention avec la Poste, à prendre et à signer tous documents relatifs à la présente décision.**

Point N° 6 ECLAIRAGE PUBLIC : extinction nocturne

L'équipe municipale réfléchit depuis quelques mois, à une extinction éventuelle de l'éclairage public durant une partie de la nuit. Cette pratique, qui consiste à couper l'éclairage public en milieu de nuit lorsque les besoins humains sont quasi nuls, vise deux objectifs :

- réduire la pollution lumineuse pour permettre l'observation du ciel et favoriser la biodiversité nocturne,
- réduire la facture énergétique qui, pour l'éclairage public de Roderen, s'élève à environ 11 000 € par an (en 2018).

1. Le contexte général

- L'éclairage public génère une pollution lumineuse qui a un impact direct sur la biodiversité (perturbation de l'alternance jour-nuit est préjudiciable à la faune et la flore et certainement à la santé humaine)
- L'éclairage public consomme de l'énergie électrique entraînant l'épuisement de ressources naturelles, des émissions de GES et le dérèglement climatique.

2. Le contexte local

- Prise de conscience au niveau du Pays Thur-Doller, avec l'opération du Jour de la nuit.
- Coupures d'éclairage qui se multiplient dans les communes voisines (Oderen, Steinbach, Uffholtz, Guewenheim, Masevaux-Niederbruck, Schweighouse-Thann, Aspach-le-Bas, Aspach-Michelbach...)

3. Les réticences

- **Les rues ne sont pas éclairées, on risque de tomber.**

Les coupures de l'éclairage public ont lieu au cœur de la nuit à une heure où personne (ou presque) ne marche dans la rue. Si je ne suis pas à pied, je bénéficie de l'éclairage de mon véhicule, sinon j'utilise ma lampe de poche.

- **Les rues ne sont pas éclairées, les cambrioleurs vont en profiter.**

La majorité des cambriolages ont lieu à la tombée du jour. En pleine nuit sans éclairage public, un cambrioleur sera obligé d'avoir une lampe et se fera davantage remarquer (pas de surcroît d'incivilité dans les communes réalisant déjà la coupure).

- **Les rues ne sont pas éclairées, cela m'angoisse.**

Les coupures d'éclairage public ont lieu au cœur de la nuit à une heure théorique de sommeil chez la grande majorité des personnes. Mais certaines personnes auront sûrement besoin d'être rassurées.

En France, recensement non officiel : 2251 communes pratiquent la coupure de l'éclairage public.

4. Proposition pour Roderen

**Horaires de coupure
de 0h00 à 4h00**

Démarche :

Information des habitants sur la phase de test et le sondage : Roderen-infos + Site internet.

- Sondage des habitants du **02 janvier au 12 janvier 2020.**
 - Distribution du sondage dans les boîtes aux lettres à partir du **27 décembre 2019.**
 - Retour du sondage via internet ou dans la boîte aux lettres de la mairie jusqu'au **12 janvier 2020.**

- Question posée : Etes-vous favorable à réaliser un test d'extinction de l'éclairage public de 0h à 4h du 1 au 29/02/2020.
- Possibilité d'avoir plusieurs votes par foyer.
- Dépouillement du sondage le **14 janvier 2020**.
- En fonction du résultat du sondage, coupure de l'éclairage pendant une phase de test du **01 février au 29 février 2020**.
- Information des habitants du résultat du sondage et de la mise en œuvre de la phase de test.

Après la phase de test une seconde consultation devra être réalisée pour recueillir le ressenti des habitants et pour demander si l'on pérennise l'extinction de l'éclairage public entre 0h et 4h.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide à 12 voix pour et 1 abstention de procéder à la consultation auprès de la population d'après le calendrier ci-dessus.

Mme Marie-Thérèse WELKER, Conseillère Municipale rejoint l'assemblée.

Point N° 7 DIVERS

Commerce ambulant

Depuis septembre un boucher-charcutier-traiteur est installé tous les jeudis de 8h00 à midi devant l'Eglise.

Collecte cartouches à jet d'encre vides

L'association Vaincre Parkinson de Cernay a mis en place un point collecte des cartouches d'encre pour imprimante au niveau de la mairie. L'association les revend pour recyclage et les sommes récoltées financent la recherche contre la maladie de Parkinson.

Remerciements subventions

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux des courriers de remerciements réceptionnés en mairie pour les subventions versées aux associations.

Eclairage public

Monsieur le Maire informe qu'en novembre, les services techniques de la Communauté de Communes ont remplacé les têtes des lampadaires de la route de Bourbach par des têtes équipées en LED. Les lampadaires de la rue des Cerisiers vont également être remplacé par des lampadaires LED. Les rues déjà équipées en éclairage LED sont la rue des Jardins et la rue des Collines. Le Maire a demandé l'inscription au budget 2020 de la CCTC, le remplacement total de l'éclairage public de la commune en LED.

Collecte des déchets 2020

Monsieur le Maire informe des modifications de la collecte des ordures par le Syndicat Mixte Thann-Cernay. A compter du 1^{er} janvier 2020, la collecte est réduite à un seul jour grâce à un camion bi-compartmenté. Le véhicule permettra de collecter simultanément mais séparément deux types de déchets. Ces informations seront communiquées aux habitants par le biais du Roderen-Infos de décembre et par la distribution du calendrier des collectes 2020.

- Les conseillers interrogent si la facture des ordures ménagères va être réduite.

- Christophe KIPPELEN rappelle que le SMTC gère la collecte des déchets avec un budget constant depuis plusieurs années et fait remarquer que le prix de revente des déchets triés ne cesse de baisser (papiers, métal, plastique, etc...).
- Emmanuelle RUFF signale des débris de verre autour du container situé sur le parking de la route de Bourbach.
- Le Maire précise que les agents communaux nettoient régulièrement cette place et retrouve fréquemment d'autres déchets, matelas, cartons, sacs d'ordures ménagères abandonnés par des personnes malveillantes et non respectueuses de l'environnement et de leurs concitoyens.

Travaux AFUA Les Collines

Maurice WINTERHOLER fait un point des travaux de l'AFUA Les Collines qui sont en phase finale :

- installation des candélabres avec finition du revêtement,
- bornage définitif par le géomètre Ortlieb,
- actes de ventes par le notaire,

Il reste encore environ 90 000 € de travaux à régler par l'AFUA, puis organiser la réunion de réception du chantier.

Travaux RD34

Maurice WINTERHOLER informe de la réception partielle du chantier d'aménagement sécuritaire de la route de Guewenheim. Le marquage au sol sera effectué dès que la météo le permettra.

- Marie-Thérèse WELKER demande si les panneaux de limitation de vitesse à 30km/h resteront en place.
- Maurice WINTERHOLER dit qu'il est prévu de les laisser en place sauf un panneau situé dans le sens Guewenheim Thann.

Décoration de Noël

Béatrice TESTUD annonce que le thème des Sapins du marché de Noël de Thann est les anges aux couleurs or, rouge et blanc. La décoration du sapin de Roderen au marché de Thann se fera mardi 19 novembre avec l'aide de Désiré FEDER et Patrick MOUHOT et l'inauguration du marché est prévue le vendredi 22 novembre.

Les sapins de la commune seront décorés samedi 30 novembre. Les élèves des écoles maternelles et élémentaires participeront en fabricant des décorations qui seront fixés sur les sapins.

Le Noël des aînés aura lieu dimanche 8 décembre à la Maison du Village.

Rentrée scolaire 2019-2020

Eric SOENEN fait part des effectifs du RPI Bourbach-le-Bas/Roderen de la rentrée 2019-2020 :

- 45 élèves en maternelle à Roderen
- 70 élèves en élémentaire, dont 21 à Bourbach-le-Bas.

Les chiffres prévisionnels sont stables pour la rentrée 2020-2021.

Accessibilité

Maurice WINTERHOLER fait état des travaux d'accessibilité en cour dans les différents bâtiments.

La société ALU METAL termine les installations de main courante fin novembre.

Les travaux anti-feux à la chaufferie de l'école élémentaire débuteront début 2020.
 Nous attendons la réception de devis pour la signalétique et l'établissement des plans de secours dans les bâtiments. Il restera à programmer les travaux de la Mairie.

Banque Alimentaire

La collecte aura lieu la semaine du 25 au 30 novembre. Les colis pourront être déposés en Mairie ou au Bureau de Poste durant cette semaine.

Réseau fibre optique

Eric SOENEN informe que 39% des foyers de la commune sont équipés de la fibre. L'opérateur Orange intégrera le réseau en 2020.

La WIFI sera installée cette semaine à la caserne des pompiers.

ONF

Jocelyne SOURD a assisté ce jour à une réunion organisée par l'ONF sur l'évolution de nos forêts par rapport aux changements climatiques.

Permis de construire et Demandes de travaux

Déclarations préalables						
Date de dépôt	Dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Objet	M ²	Date arrêté
17/06/2019	06827919F0009	EXPERT SOLUTION ENERGIE SPETZ	12 rue du Mühlberg	Installation de panneaux photovoltaïque		21/06/2019
18/06/2019	06827919F0010	La maison des énergies WOLFERSPERGER	2, rue de la Forêt	Installation de panneaux photovoltaïque		21/06/2019
26/06/2019	06827919F0011	CARNEIRO Charlène	26, rue de Rammersmatt	Ravalement de façade		08/07/2019
03/07/2019	06827919F0012	RUFFIO Régis	27, rue du Ruisseau	Ravalement de façade, changement volets et porte de garage		08/07/2019
10/07/2019	06827919F0013	FISCHER Christian	12, rue du Neuberg	Ravalement de façade + réfection de la toiture		17/07/2019
17/07/2019	06827919F0014	MARESCHAL Hervé	4, rue des Pâturages	Mise en place d'une pergola		02/08/2019
17/07/2019	06827919F0015	STERKLEN Jean- Baptiste	3, rue des Chênes	Mise en place d'une piscine		22/07/2019
23/07/2019	06827919F0016	WOOG Sébastien	7, rue des Pâturages	Mise en place d'une piscine		29/07/2019

26/07/2019	06827919F0017	GAGNIEUX Boris	3, route de Thann	Ravalement de façade		31/07/2019
01/08/2019	06827919F0018	PARMENTIER Teddy	4, rue du Neuberg	Division foncière	783 m ²	09/08/2019
22/08/2019	06827919F0019	MALNORY Aurélien	62, rue de Rammersmatt	Pose de 4 fenêtres de toit	848 m ²	27/08/2019
28/08/2019	06827919F0020	GROSSET Serge	3, imp du Noyer	Mise en place d'une clôture	738 m ²	06/09/2019
05/09/2019	06827919F0021	BERGER Christian	1, rue du Mühlberg	Ravalement de façade		16/09/2019
18/09/2019	06827919F0022	HEINRICH Denis	4, route de Guewenheim	Ravalement de façade + isolation		25/09/2019
27/09/2019	06827919F0023	WILLEGGER Francis	64, rue de Rammersmatt	Mise en place d'un carport	362 m ²	10/10/2019
23/10/2019	06827919F0024	LECOINTE Nathalie	37, rue du Ruisseau	Ravalement de façade + isolation		07/11/2019
23/10/2019	06827919F0025	KRIVACSY Julien	41, rue de Rammersmatt	Ravalement de façade + rénovation du muret de clôture + création d'une place de parking		07/11/2019
30/10/2019	06827919F0026	ARNOLD Geoffrey	2, rue des Poiriers	Mise en place d'une pergola bioclimatique sur terrasse existante	20,70 m ²	
07/11/2019	06827919F0027	WINTERHOLER Henri	10 Kleine Waldmatte	Travaux de ravalement d'un bâtiment	40 m ²	
08/11/2019	06827919F0028	HAUBENSACK Pascal	1, rue de la Forêt	Mise en place d'une fenêtre de toit		
08/11/2019	06827919F0029	KIPPELEN Alain	14, route de Thann	Ravalement de façade + isolation		

Permis de construire						
Date de dépôt	Dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Objet	M ²	Date arrêté
22/07/2019	06827919F0002	BRANCART Julien	Lotissement Maisons Nature 5, rue des Chênes	Construction d'une maison individuelle avec garage	157,15 m ² + 29,16 m ² garage	27/08/2019

08/08/2019	06827919F0003	JENN Maxime	Rue des Vignes	Construction d'une maison individuelle avec garage	149,24 m ² + 100,23 m ² garage	09/09/2019
09/08/2019	06827919F0004	MURA Louis	70, rue de Rammersmatt	Construction d'une extension d'une maison d'habitation individuelle	59,43 m ² d'habitation + 63,82 m ² garage	16/10/2019
23/09/2019	06827918F0015 M01	ORANGE UPRNE	Lieu-dit Chemin rural de Oberer Muhlbergweg	Installation d'un relais radiotéléphonie	987 m ²	10/10/2019

Permis de démolition						
Date de dépôt	Dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Objet	M ²	Date arrêté
30/07/2019	06827919F0001	BAUER Clément	54 Grand'rue	Démolition partielle d'une annexe	Environ 15 m ²	09/08/2019

Point N° 8 **DEL20191113_009 Médaille d'honneur et de reconnaissance communale et citoyen d'honneur (huis clos)**

Le Maire et les Conseillers Municipaux débattent sur le sujet et proposent de décerner la médaille d'honneur et de reconnaissance communale 2019 à :

Madame Marie-Paule WEIBEL, pour ses actions en faveur de la commune et son engagement associatif.

Madame Danièle MONNA, pour ses actions en faveur de la commune et notamment en matière de fleurissement et de décoration.

Monsieur Roger SPETZ, pour son bénévolat et son investissement au sein du Club de Football de Roderen.

Messieurs Didier MONA et Olivier ZANNA, pour leur investissement et leur participation active depuis le démarrage des journées citoyennes et notamment avec la prise en charge de l'organisation des travaux de peinture.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 abstention, décide de :

- **décerner la médaille d'honneur et de reconnaissance communale 2019 à :**
 - Mme Marie-Paule WEIBEL, 17 rue des Forgerons ;
 - Mme Danièle MONNA, 11 rue du Mühlberg ;
 - M. Roger SPETZ, 8 rue des Charmes ;
 - M. Didier MONA, 67 rue de Rammersmatt ;
 - M. Olivier ZANNA, 55 rue du Ruisseau.

Calendrier

- Vendredi 15 novembre : soirée Dorfhüss, Association Maison du Village.
- Dimanche 17 novembre : Marché de Noël, Association Maison du Village.
- Dimanche 24 novembre : Fête de la Sainte-Cécile, Paroisse.
- Dimanche 8 décembre : Noël des Aînés, Commune.
- Mercredi 11 décembre : Réunion des Présidents d'associations, Commune.
- Mardi 31 décembre, Soirée Nouvel An, Association Maison du Village.
- Dimanche 5 janvier 2020 : Vœux du Maire, Commune.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h20.